



BADMINTON CLUB
Saint Germain du Puy
M. Capo Jonathan
15, rue des Alouettes – 18110 Fussy
Tél : 06.65.09.03.78
Mail : saintgerm@bcsg18.fr



Règlement du tournoi Bad night begins

17 Juin 2022

➤ Généralités

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n°XXXXXXX et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions).
2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et posséder une licence autorisant la compétition le jour du tirage au sort.
3. La compétition est ouverte à tous joueurs français, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans, dans les tableaux **doubles dames et doubles hommes**, et dans des séries découpées en TOP (classement de **R4 à NC**). Tout mineur doit être accompagné par un adulte.
4. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.
5. Les inscriptions seront prises en compte une fois le paiement effectué (celle du dernier joueur inscrit de la paire). L'inscription et le paiement se font directement en ligne sur BadNet. **La date limite d'inscription est le 8 juin 2022.**
6. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs TOP. Il se réserve également le droit de changer le mode d'élimination. Les organisateurs se donnent le droit de regrouper ou supprimer certaines séries si nécessaire.
7. En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre, l'ordre de certains matchs pourra être modifié.
8. La compétition est limitée à un total de 125 joueurs au maximum.
9. La compétition se déroulera à **la Salle Omnisport Yannick Souvré** à partir de 20h30.
10. Les joueurs seront inscrits dans la série selon leur **classement CPPH à la date du 3 Juin 2022.**
11. La compétition propose les tableaux de Double Dame et Double Homme uniquement. Tout participant peut s'inscrire en X. Les frais d'inscriptions sont fixés à 16€.
12. Le juge-arbitre sera Marinette Raynaud.
13. Le GEO sera Océane CHEVREUL.
14. Le **tirage au sort des tableaux sera effectué le 10 Juin 2022.** Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du Juge-arbitre avant le début des matchs.
15. Une **buvette** sera mise à votre disposition pour vous restaurer

➤ Point de règlement

16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
17. Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 21 points.
18. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants en vente dans le gymnase seront utilisés en cas de litige entre joueurs. Les volants officiels du tournoi seront le RSL 3 (plumes) et le BABOLAT CUP (plastique).





BADMINTON CLUB Saint Germain du Puy

M. Capo Jonathan
15, rue des Alouettes – 18110 Fussy
Tél : 06.65.09.03.78
Mail : saintgerm@bcsg18.fr



19. Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 1 heure avant le début de son premier match. Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
20. Tout participant se doit de prendre connaissance des consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le référent COVID sera Pascal Forler
21. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match.
22. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.
23. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les conseillers et les personnes du comité d'organisation.
24. Passé un délai de 5 minutes après l'appel, tout joueur ou paire de double non présente sur le terrain pourra être disqualifiée par le Juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
25. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum.
26. Les matchs sont en « auto arbitrage ».
27. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
28. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.
29. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du Juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.
30. Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier un joueur qui ne respecte pas un point du règlement.



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



LARDESPORTS
BADMINTON TENNIS SQUASH PADEL